



Section 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit Nom

du produit : **SLIP plaque aérosol**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisation pertinente identifiée (s) : lubrifiant de film sec

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Superior Graphite
Southwestern Graphite
(Division of Asbury Carbons)
2564 Hillside S. Riverside Plaza
De Quince, LA 70633
Chicago, IL 60606
Etats-Unis
(337) 795-5905

Cummings Moore Graphite
(Division of Asbury Carbons)
1646 N. Green Avenue
Detroit, MI 48209
(313) 841-1615

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fabricant

US: 1-800-255-3887; International: 01-813-338-5555; China: 400-120-0751;
Incendie, exposition ou accident CHEMTREC, jour ou de nuit
Brazil: 0-800-591-6042, India: 000-800-100-4086; Mexico: 01-800-099-0731
Fabricant : 1-800-527-3887 - En dehors de Etats-Unis et au Canada (appels à frais virés acceptés)
Chemtrec contract number: MF00001931 (collect calls accepted)

Fabricant

Section 2: Identification des dangers

UE / CEE

Selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) / REACH 1907/2006 [modifié par 453/2010] Selon la Directive européenne 67/548 / CEE (DSD) ou 1999/45 / CE (DPD)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLP

: Aérosols inflammables 1 - H222
Irritation des yeux 2 - H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique 3: Effets narcotiques - H336 EUH066

DSD / DPD

: Extrêmement inflammable (F +)
Irritant (Xi) R12, R36, R66,
R67

2.2 Éléments d'étiquetage

CLP



Mentions de danger : H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau ou la fissuration.

Conseils de prudence

La prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et / ou des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage. P251 - Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. P261 - Éviter de respirer le brouillard / vapeurs / aérosols. P264 - Laver soigneusement après utilisation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des yeux / du visage,.

Réponse : P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 - LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et facile à faire. Continuer à rincer. P337 + P313 - En cas d'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention.

Stockage / élimination : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F.
 P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et / ou contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale.

DSD / DPD



Phrases R12 - Extrêmement inflammable.

R36 - Irritant pour les yeux.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau ou la fissuration. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de sécurité : S9 - Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 - Conserver à l'écart de toute source d'étincelles - Ne pas fumer.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

CLP : Selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) ce matériel est considéré hasardeux.

DSD / DPD : Selon la directive européenne 1999/45 / CE ce produit est considéré comme dangereux.

États-Unis (US)

Selon OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

OSHA HCS 2012

Aérosols inflammables 1 - H222

Irritation des yeux 2 - H319

Toxicité pour certains organes cibles à l'unité d'exposition 3: Effets narcotiques - H336 Mutagénicité des cellules germinales 1B - H340 Toxicité pour la reproduction 2 - H361

Toxicité pour certains organes cibles L'exposition répétée 1 - H372 Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée 2 - H373

2.2 Éléments d'étiquetage

OSHA HCS 2012

DANGER



Mentions de danger | Aérosol extrêmement inflammable - H222

Provoque une irritation des yeux - H319 Peut provoquer somnolence ou des étourdissements - H336 Peut induire des anomalies génétiques. - H340

Susceptible de nuire à la fertilité ou l'enfant à naître. - H361 Causes des lésions aux organes - Système nerveux central (SNC) par une exposition prolongée ou répétée par inhalation - H372

Peut causer des dommages aux organes - Poumons par une exposition prolongée ou répétée par inhalation - H373

Conseils de prudence

La prévention | Se procurer les instructions avant utilisation. - P201

Ne pas manipuler avant toutes les mesures de sécurité ont été lu et compris. - P202 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et / ou des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. - P210 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage. - P211 Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. - P251 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols. - P260 Laver soigneusement après utilisation. - P264 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. - P270 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. - P271

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage. - P280

Réponse | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respiration. - P304 + P340

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise. - LES YEUX P312 EN CAS: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et facile à faire. Continuer à rincer. - P305 + P351 + P338 En cas d'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin / attention. - P337 + P313 En cas d'exposition ou concerné: Consulter un médecin / attention. - P308 + P313 Consulter un médecin / attention en cas de malaise. - P314

Stockage / élimination | Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. - P403 + P233

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F. P410 + P412
Garder sous clef. - P405

Éliminer le contenu et / ou contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale. - P501

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012

| En vertu du Règlement États-Unis (29 CFR 1910.1200 - Hazard Communication Standard), ce produit est considéré comme dangereux.

Canada

Selon le SIMDUT

2.1 Classification de la substance ou du mélange

SIMDUT

| Aérosols inflammables B5 -
Autres effets toxiques - D2A Autres
effets toxiques - D2B

2.2 Éléments d'étiquetage

SIMDUT



| Aérosols inflammables B5 -
Autres effets toxiques - D2A Autres
effets toxiques - D2B

2.3 Autres dangers

SIMDUT

Au Canada, le produit mentionné ci-dessus est considéré comme dangereux sous la
Les matières dangereuses utilisées au travail Système d'information (SIMDUT).

Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients

3.1 substances

Le matériau ne répond pas aux critères d'une substance conformément au règlement (CE)
N ° 1272/2008.

3.2 Mélanges

Composition					
Nom chimique	identifiants	%	DL50 / CL50	Classifications Selon le règlement / directive	commentaires
Acétone	CAS: 67-64-1 Numéro CE: 200662-2 Indice de l'UE: 606001-00-8	<45%	Inhalation-Rat CL50 • 50100 mg / m ³ 8 heure (s) Ingestion / Oral LD50 rat • 5800 mg / kg	UE DSD / DPD: Annexe VI, Tableau 3.2: F Xi R11 R36 R66 R67 UE CLP: Annexe VI, Tableau 3.1: Flam. Liq. 2, H226; Irrit Eye. 2, H319; STOT SE 3: Narc, H336.; EUH066 OSHA HCS 2012: Flam. Liq. 2; Irrit Eye. 2; STOT SE 3: Narc.	NDA
Naphta (pétrole), hydrotraités	CAS: 64742-49- 0 Numéro CE: 265151-9 Indice de l'UE: 649- 328-00-1	10% à 30%	NDA	UE DSD / DPD: Annexe VI, Tableau 3.2: Carc.Cat.2; R45 Muta.Cat.2; R46 Xn; R65 UE CLP: Annexe VI, Tableau 3.1: Carc. 1B, H350; Muta. 1B, H340; Aspic. Tox. 1, H304 OSHA HCS 2012: Non classés	Contient <0,1% de benzène donc cancérogène et la classification des agents mutagènes ne s'applique pas.
Graphite	CAS: 7782-42-5 Numéro CE: 231955-3	10% à 25%	NDA	UE DSD / DPD: Auto-catégorisé: Xn R48 / 20 UE CLP: Auto-catégorisé: STOT RE 2 (Poumons, INHL), H373 OSHA HCS 2012: STOT RE 2 (Poumons, INHL); Peigne. poussière	NDA
Propane	CAS: 74-98-6 CE Nombre: 200827-9 Indice de l'UE: 601- 003-00-5	<25% NDA		UE DSD / DPD: Annexe VI, Tableau 3.2: F + R12 UE CLP: Annexe VI, Tableau 3.1: Flam. Gaz 1, H220; Presse. Gaz -. Comp, H280 OSHA HCS 2012: Flam. Gaz 1; Presse. Gaz - Comp .; Simp. Asphyx.	NDA
Toluène	CAS: 108-88-3 Numéro CE: 203625-9 Indice de l'UE: 601021-00-3	2,4%	Ingestion / Oral-Rat DL50 • 636 mg / kg Inhalation-Rat CL50 • 49 g / m ³ Peau-Lapin DL50 4 Heure (s) • 14100 pi / kg	UE DSD / DPD: Annexe VI, Tableau 3.2: F R11 Xi R38 Xn R48 / 20-65 Repr.Cat.3 R63 R67 UE CLP: Annexe VI, Tableau 3.1: Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Repr. 2, H361d; STOT SE 3: Narc, H336.; STOT RE 2, H373; Aspic. Tox. 1, H304 OSHA HCS 2012: Flam. Liq. 2; Tox. 4 (par voie orale); Skin Irrit. 2; Irrit Eye. 2; Muta. 1B; Repr. 2; STOT SE 3: Narc .; STOT RE 1 (CNS, INHL); Aspic. Tox. 1	NDA

Quartz	CAS: 14808-60-7 Numéro CE: 238-878-4	< 0,1% NDA	UE CLP: limite communautaire d'exposition professionnelle OSHA HCS 2012: Les limites d'exposition)	NDA
--------	---	---------------	---	-----

Section 4 - Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respiration. Si des signes / symptômes persistent, consulter un médecin. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Peau

En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Pour contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non affectée. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Œil

En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas provoquer des vomissements. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Se reporter à la Section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés dans la patient. Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des substances autres que ce produit ait pu se produire.

Section 5 - Mesures de lutte contre

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié GROS INCENDIE: eau pulvérisée, brouillard ou mousse.

PETITS INCENDIES: Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyen d'extinction

Pas de données disponibles

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Les conteneurs fermés peuvent exploser d'une accumulation de pression interne lorsqu'ils sont exposés à contenu extrêmes de chaleur et de refoulement. Les vapeurs peuvent à la source d'inflammation et revenir en arrière. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Exposition excessive aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Obtenir une assistance médicale.

Produits de combustion dangereux

En cas de combustion, peut libérer du dioxyde de carbone et de monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

des vêtements de protection des pompiers structurels offre une protection limitée en cas d'incendie SEULEMENT; il n'est pas efficace dans les situations de déversement où le contact direct avec la substance est possible.

Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir peu ou pas de protection thermique. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants afin d'éviter l'accumulation de pression et d'explosion lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Section 6 - Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les endroits clos.

Procédures d'urgence

- Éliminez toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, des fusées éclairantes, des étincelles ou flammes immédiatement surface). En tant que mesure de prévention immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite d'au moins 50 mètres (150 pieds) dans toutes les directions. Garder le personnel non autorisé. Rester contre le vent. Ventilier les espaces fermés avant d'entrer. Conserver hors des zones basses.

6.2 Précautions pour l'environnement

- Empêcher la pénétration dans les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement / mesures d'assainissement

- Nettoyer la surface avec une matière absorbante et placer dans des récipients fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se reporter à la Section 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle et Section 13 - Mise au rebut Considérations.

Section 7 - Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation - Ne pas fumer. prenez précaution mesures contre les charges statiques. Tout le matériel utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Ne pas percer ou incinérer les boîtes (gravure). Ne pas coller une épingle, clou ou tout autre objet pointu dans l'ouverture sur le dessus de la boîte. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser une bonne sécurité et les pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection individuelle approprié, éviter tout contact direct. Ne pas respirer (poussières, vapeurs ou le brouillard de pulvérisation) Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas utiliser à proximité de sources d'inflammation telles que des étincelles ou des flammes nues. Ne pas couper, percer ou souder sur des conteneurs. peuvent contenir des conteneurs vides Même résidus qui soutiendra une flamme ou exploser lorsqu'il est exposé à une étincelle, une flamme ou toute autre source d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Après la manipulation se laver les mains.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Espace de rangement

- Dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir éloigné d'une source de chaleur, des étincelles et des flammes. Faire pas stocker à des températures > 120 ° F

7.3 Utilisation spécifique (s)

- Se reporter à la Section 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes.

Section 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

	Résultat	Limites d'exposition / Lignes directrices			
		ACGIH	L'Europe *	NIOSH	OSHA
Quartz (14808-60-7)	TWAs 0,025 mg / m3 TWA (fraction respirable)		Non-établi	0,05 mg / m3 MPT (poussières respirables)	Non-établi
	STEL Non-établi		100 ppm STEL; 384 mg / m3 STEL	150 ppm STEL; 560 mg / m3 STEL	Non-établi
Toluène (108-88-3)	TWAs 20 ppm TWA		50 ppm TWA; 192 mg / m3 TWA	TWA 100 ppm; 375 mg / m3 TWA	200 ppm TWA

Graphite comme particules non autrement classées (PNOC)	TWAs	2 mg / m3 MPT (toutes les formes à l'exception des fibres de graphite, fraction respirable)	Non-établi	2,5 mg / m3 TWA (poussière naturel, respirable)	15 mg / m3 TWA (poussière synthétique, total); 5 mg / m3 MPT (synthétique, fraction respirable)
Propane (74-98-6)	TWAs sous aliphatique	1000 ppm TWA (énumérés des gaz d'hydrocarbures: Alkane C1-4)	Non-établi	1000 ppm TWA; 1800 mg / m3 TWA	1000 ppm TWA; 1800 mg / m3 TWA
Acétone (67-64-1)	TWAs	500 ppm TWA	Non-établi	250 ppm TWA; 590 mg / m3 TWA	1000 ppm TWA; 2400 mg / m3 TWA
	STEL	750 ppm STEL	Non-établi	Non-établi	Non-établi

8.2 Contrôle de l'exposition

Ingénierie

Mesures / contrôles

- Une bonne ventilation générale devrait être utilisé. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, une enceinte de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition ne sont pas mis en place, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

Respiratoire

- Suivez les règlements de l'OSHA 29 CFR 1910.134 ou européen La norme EN 149. Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149 respirateur approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent.

Yeux / du visage

- Porter des lunettes de sécurité.

Peau / Corps

- Porter des vêtements de protection et des gants.

Contrôle de l'exposition environnementale

- Les contrôles doivent être conçus pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris des procédures pour éviter les déversements, les rejets atmosphériques et le rejet dans les cours d'eau.

Des abréviations

ACGIH = Conférence américaine d'hygiène industrielle gouvernementale

VLE = Court terme Valeurs limites d'exposition sont basées sur des expositions de 15 minutes

NIOSH = Institut national de la sécurité au travail et la santé

TWA = Moyennes pondérée dans le temps sont basées sur 8h / jour, expositions 40h / semaine

OSHA = sécurité au travail et administration de la santé

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

description du matériel			
Forme physique	Aérosol	Apparence / Description	Aérosol avec une odeur de solvant.
Couleur	données manquantes	Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	données manquantes		
Les propriétés générales			
Point d'ébullition	données manquantes	Point de fusion	données manquantes
Température de décomposition	données manquantes	pH	Non pertinent
Densité / Densité relative	données manquantes	Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble
Viscosité	données manquantes	Dangers d'explosion	données manquantes
Propriétés oxydantes:	données manquantes		
Volatilité			
La pression de vapeur	données manquantes	La densité de vapeur	données manquantes
Taux d'évaporation	données manquantes		
inflammabilité			
Point de rupture	Non pertinent	UEL	Non pertinent
LIE	Non pertinent	auto-inflammation	données manquantes

Inflammabilité (solide, gaz)	données manquantes		
écologique			
Octanol / Coefficient de partage de l'eau	données manquantes		

9.2 Autres informations

Aucun paramètres physiques et chimiques supplémentaires ont noté.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues. Matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, les acides et les alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion peut libérer du dioxyde de carbone et de monoxyde de carbone.

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants	
Quartz (< 14808-01,1%)	60-7 <p>Multidose Toxicité: Inhalation-Hamster TCLo • 3 mg / m³ 6 heure (s) 78 Semaine (s) -Intermittent; <i>Poumons, Thorax ou Respiration: Fibrose (interstitielle); Poumons, Thorax ou Respiration: Les changements de poids du poumon;</i> Inhalation Rat-TCLo • 80 semaine (s) -Intermittent; <i>Poumons, Thorax ou Respiration: Fibrose, focale (pneumoconiose); Du sang: Changements dans rate; Y compris Immunological Allergique: Diminution de la réponse immunitaire cellulaire; Tumorigène / carcinogénicité:</i> Inhalation Rat-TCLo • 50 mg / m³ 6 heure (s) 71 Semaine (s) -Intermittent; <i>tumorigène: Cancérigène selon les critères du RTECS; Foie: tumeurs</i></p>
Du toluène (2,4%)	108-883 <p>Toxicité aiguë: Ingestion / Oral-Rat DL50 • 636 mg / kg; Inhalation-Rat CL50 • 49 g / m³ 4 heure (s); TCLo inhalation humaine • 1500 mg / m³ 8 heure (s); <i>Les organes des sens et les Sens: yeux: larmoiement; Les organes des sens et les Sens: yeux: irritation conjonctifs; Effet comportemental: Ataxie;</i> TCLo inhalation humaine • 200 ppm; <i>Cerveau et revêtements: Enregistrement des surfaces spécifiques du système nerveux central; Effet comportemental: antipsychotique; Du sang: Les changements dans la moelle osseuse non inclus ci-dessus; Inhalation-Man</i> TCLo • 50 ppm; <i>Rein, Uretère, et de la vessie: D'autres modifications de la composition de l'urine; SkinRabbit DL50 • 14100 pi / kg;</i></p> <p>Irritation: Lapin-oculaire • 2 mg 24 heure (s) • irritation sévère; -Lapin de la peau • 20 mg 24 heure (s) • irritation modérée;</p> <p>Multidose Toxicité: Inhalation-souris TCLo • 250 ppm 4 Jour (s) -Continuous; <i>Effet comportemental: Convulsions ou action sur le seuil de saisie; Effet comportemental: Abuser de;</i> Inhalation-souris TCLo • 50 ppm 12 semaine (s) -Intermittent; <i>Cerveau et revêtements: D'autres modifications dégénératives;</i> Inhalation Rat-TCLo • 10 ppm 6 heure (s) 13 Semaine (s) -Intermittent; <i>Cerveau et revêtements: D'autres modifications dégénératives; Biochemical: inhibition enzymatique, induction ou modification du taux sanguin ou de tissus: De multiples effets d'enzymes; mutagène: Test du micronoyau • Ingestion / Oral-Souris • 200 mg / kg; échange de chromatides sœurs --humain Inhalation • 252 ug / L 19 an (s); L'analyse cytogénétique • Inhalation Rat-• 5400 ug / m³ 16 semaine (s) -Intermittent;</i></p> <p>Reproducteur: TCLo Inhalation-Souris • 500 mg / m³ 24 heure (s) (6-13D PREG); <i>Effets sur la reproduction: Effets sur l'embryon ou le fœtus: Foetotoxicité (sauf la mort, par exemple, un retard de croissance du fœtus);</i> Inhalation-souris TCLo • 200 ppm 7 Heure (s) (7-16D PREG); <i>Effets sur la reproduction: Malformations spécifiques du développement: système urogénital</i></p>

Acétone 67-64- (<45%)	1	Toxicité aiguë: Ingestion / Oral-Rat DL50 • 5800 mg / kg; Inhalation-Rat CL50 • 50100 mg / m ³ ; Irritation: -Lapin des yeux • 20 mg • irritation sévère; Peau-Lapin • 395 mg-ouvert • Une légère irritation; Reproducteur: Inhalation Rat-TCLo • 11000 ppm (6-19D PREG); <i>Effets sur la reproduction: Malformations spécifiques du développement: D'autres anomalies du développement</i>
--------------------------	---	--

Propriétés du SGH	Classification
Toxicité aiguë	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
danger par aspiration	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
carcinogénicité	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
Mutagénicité sur les cellules germinales	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • Mutagénicité des cellules germinales 1B
corrosion / irritation cutanée	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
Sensibilisation cutanée	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
STOT-RE	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée 1; Toxicité pour certains organes cibles L'exposition répétée 2
STOT- SE	UE / CLP • Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique 3: Effets narcotiques OSHA HCS 2012 • Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique 3: Effets narcotiques
Toxicité pour la reproduction	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • Toxiques pour la reproduction 2
sensibilisation respiratoire	UE / CLP • données manquantes OSHA HCS 2012 • données manquantes
Lésion / irritation oculaires graves	UE / CLP • Irritation des yeux 2 OSHA HCS 2012 • Irritation des yeux 2

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Aiguë (immédiate)

Peut affecter le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure des étourdissements, la somnolence, de la léthargie, le coma et la mort.

Chronique (différée)

L'inhalation répétée et prolongée peut entraîner une altération des fonctions pulmonaires. répétée ou l'exposition prolongée peut provoquer des réflexes hyperactifs, neuropathie périphérique, ataxie, changements de personnalité, tremblements, maux de tête, labilité émotionnelle, un dysfonctionnement cognitif et la perte de mémoire. abus de Toluène ou renifler peut causer le foie, les reins et du système nerveux central. Toluène peut également entraîner une sensibilisation à l'adrénaline ou d'autres agents comme l'adrénaline.

Peau

Aiguë (immédiate)

Peut provoquer une légère irritation.

Chronique (différée)

Le contact peut sécher la peau Un contact prolongé peut provoquer une irritation. L'action du solvant peut sécher et défaté la peau, provoquant la peau à se fissurer, ce qui entraîne une dermatite.

Œil

Aiguë (immédiate)

Provoque une irritation des yeux.

Chronique (différée)

Pas de données disponibles

Ingestion

Aiguë (immédiate) : Dans des conditions normales d'utilisation, pas d'effets sur la santé sont attendus.

Chronique (différée) : Pas de données disponibles

Effets mutagènes : L'exposition répétée et prolongée peut provoquer des effets mutagènes.

Effets carcinogènes			
	CAS	CIRC	NTP
Quartz	14808-60-7 Groupe 1	Cancérogène	Connu pour les humains

Effets sur la reproduction : L'exposition répétée et prolongée peut affecter le système reproducteur.

Des abréviations

LC = concentration létale LD = dose mortelle

TC = concentration toxique

Section 12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité

: Les données manquent.

12.2 Persistance et dégradabilité

: les données matérielles manquent.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: les données matérielles manquent.

12.4 Mobilité dans le sol

: les données matérielles manquent.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Pas PBT et vPvB a été menée.

12.6 Autres effets néfastes

: Aucune étude n'a été trouvé.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

déchets produits : Éliminer le contenu et / ou contenant conformément aux niveaux local, régional, national et / ou réglementations internationales.

Les déchets d'emballages : Éliminer le contenu et / ou contenant conformément aux niveaux local, régional, national et / ou réglementations internationales.

Section 14 - Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe de danger pour le transport (s)	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
POINT	NDA	Biens de consommation, ORM-D	NDA	NDA	NDA
TDG	NDA	BIENS DE CONSOMMATION, ORM-D	NDA	NDA	NDA
OMI / IMDG	UN1950	AÉROSOLS, INFLAMMABLE	2.1	NDA	NDA

IATA / OACI	UN1950	Aérosols, inflammable	2.1	NDA	NDA
-------------	--------	-----------------------	-----	-----	-----

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucun spécifié.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Les données manquent.

Section 15 - Informations réglementaires

15.1 sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

Classifications de danger SARA : Aiguë, chronique, Feu, Pression (libération soudaine)

Inventaire					
Composant	CAS	Canada DSL	Canada NDSL	UE Einecs	UE ELNICS
Acétone	67-64-1	Oui	Non	Oui	Non
Graphite	7782-42-5	Oui	Non	Oui	Non
Naphte (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	Oui	Non	Oui	Non
Propane	74-98-6	Oui	Non	Oui	Non
Quartz	14808-60-7	Oui	Non	Oui	Non
Toluène	108-88-3	Oui	Non	Oui	Non

Canada

La main d'œuvre

Canada - SIMDUT - Classifications des substances

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	B2, D2B
• Propane	74-98-6	A, B1
• Toluène	108-88-3	B2, D2A, D2B D2A (Dans certains cas, cette classification ne s'applique pas. Pour plus d'informations, consultez
• Quartz	14808-60-7	la section substance Problèmes spécifiques - silice cristalline, encapsulées sur le site Web Division du SIMDUT de Santé Canada).
• Graphite	7782-42-5	D2A (naturel); D2B (synthétique)
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	1 %
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	1 %
• Quartz	14808-60-7	1 %
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances d'intérêt prioritaire

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non inscrit Liste des substances d'intérêt prioritaire 1
• Toluène	108-88-3	(Substance non considérée comme toxique)
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

L'Europe •

Autre

UE - Substances dangereuses restreintes ou interdites dans les équipements électriques (2011/65 / UE) (RoHS)

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États Unis

La main d'oeuvre

États-Unis - OSHA - Gestion de la sécurité - produits chimiques très dangereux

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - OSHA - Plus précisément Produits chimiques réglementés

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

Environnement

États-Unis - CAA (Clean Air Act) - 1990 polluants atmosphériques dangereux

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Substances dangereuses et leurs quantités isolables

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	5000 de RQ final; 2270 kg RQ finale
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	1000 de RQ final; 454 kg RQ finale
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Radionucléides et leurs quantités isolables

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses EPCRA RQs

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQs

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 313 - Emission de rapports

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	1,0% de concentration de minimis
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé

• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie

Environnement

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste Carcinogènes

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	cancérogène Non inscrit, date initiale 01/10/88
• Quartz	14808-60-7	(particules en suspension de taille respirable)
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	toxicité pour le développement, la date initiale 1/1/91
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Niveaux Dose maximale admissible (MADL)

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	7000 ug / jour MADL (niveau représente la dose absorbée)
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Pas importants niveaux de risque (NSRL)

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	toxicité pour la reproduction féminine, date initiale 07/08/09
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme

• Naphta (pétrole), hydrotraités	64742-49-0	Non listé
• Acétone	67-64-1	Non listé
• Propane	74-98-6	Non listé
• Toluène	108-88-3	Non listé
• Quartz	14808-60-7	Non listé
• Graphite	7782-42-5	Non listé
• Graphite comme les particules non classées (PNOC)		Non listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

! Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Section 16 - Autres informations

Phrases pertinentes (code et texte intégral)

! H220 - Gaz extrêmement inflammable

H225 - Très liquide inflammable et de vapeur H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser si H304 chauffée - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H340 - Peut causer des malformations génétiques. H350 - Peut provoquer le cancer.

H361d - Susceptible de nuire à l'enfant à naître.

H373 - Peut causer des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

R11 - Hautement inflammable. R38 -

Irritant pour la peau. R45 - Peut provoquer le cancer.

R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R48 / 20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R63 - Risque possible d'effets néfastes pour l'enfant à naître. R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Date de la dernière révision

! 23.06.17

Date de préparation

! 12 / Septembre / 2014

Disclaimer / Déclaration de responsabilité

! L'information contenue dans ce document est basée sur les données disponibles. Cependant, aucune garantie

expresse ou implicite quant à l'exactitude des données ou des résultats obtenus à partir de l'utilisation de celui-ci. Parce que l'information contenue dans ce document peuvent être appliquées dans des conditions hors de notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité pour son utilisation.

Des abréviations

NDA = Aucune donnée disponible